

EN 2020, 33 300 PERSONNES ÂGÉES POTENTIELLEMENT DÉPENDANTES EN FRANCHE-COMTÉ

D'ici 2020, la Franche-Comté devrait compter 331 000 personnes âgées de 60 ans ou plus, soit 50 000 de plus qu'en 2011. Parmi elles, 33 300 seraient en situation de dépendance, contre 27 000 actuellement. Pour les aider dans leur vie quotidienne, que l'on privilégie l'accueil en institution des personnes dépendantes ou leur maintien à domicile, il serait nécessaire de créer 4 000 à 5 000 emplois supplémentaires en équivalents temps plein, soit un quart de plus qu'en 2011. Par ailleurs, même en privilégiant la prise en charge des plus dépendants en institution, la progression de la dépendance serait telle qu'au moins 5 000 personnes lourdement dépendantes seraient maintenues chez elles. Dans ce contexte, l'implication des aidants naturels (conjoint, famille, amis...) dans la prise en charge de leurs proches sera fondamentale.

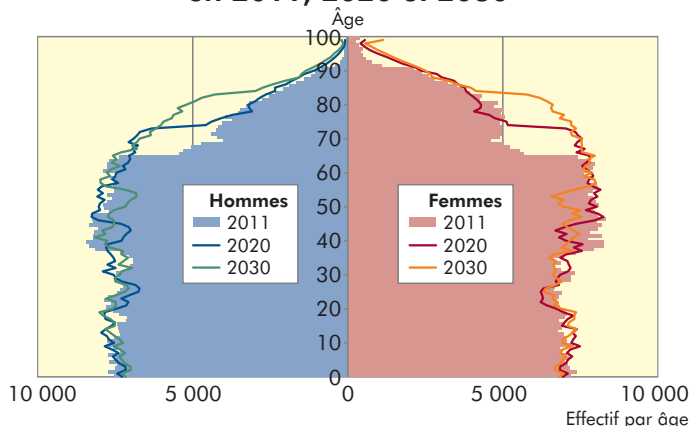
En 2011, 1,18 million de personnes vivent en Franche-Comté, dont 281 000, soit près de 24 %, sont âgées de 60 ans ou plus. La structure par âge de la population régionale est assez proche de celle du niveau national. L'accroissement continu de l'espérance de vie, conjugué à l'arrivée dans les tranches d'âge les plus élevées des générations nombreuses issues du baby-boom, laisse augurer un vieillissement rapide de la population. Ainsi, d'ici 2030, sous réserve que les tendances démographiques actuellement observées se maintiennent,

la population franc-comtoise âgée (60 ans ou plus) augmenterait fortement (+ 35 % par rapport à 2011) et six fois plus rapidement que la population globale : sa part dans la population régionale atteindrait ainsi 27 % en 2020, puis 30 % en 2030.

La progression du nombre de personnes âgées serait déjà soutenue dans un horizon proche : la Franche-Comté devrait compter près de 50 000 personnes âgées supplémentaires d'ici 2020 (+ 18 %), puis 48 000 entre 2020 et 2030 (+ 14 %). Au regard de la structure par âge, ce sont les

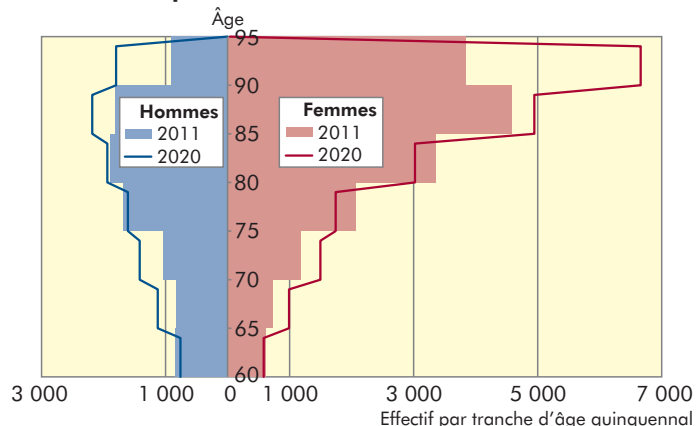
effectifs des tranches les plus âgées qui augmenteraient en premier lieu. Le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus passerait ainsi de 31 000 en 2011 à 42 000 en 2020, progressant de 38 % puis de 10 % entre 2020 et 2030. Les effectifs plus jeunes, de la tranche des 60-74 ans, croîtraient également rapidement (+ 22 % entre 2011 et 2020, puis + 3 % entre 2020 et 2030). À l'inverse, les effectifs de la tranche d'âge intermédiaire, celle des 75-84 ans, stables au cours de la première période, augmenteraient de moitié entre 2020 et 2030. Au total,

Pyramides des âges de la Franche-Comté en 2011, 2020 et 2030



Source : Insee (Omphale)

Répartition par âge des personnes âgées dépendantes en 2011 et en 2020



Sources : Insee - Drees

en 2020, la population âgée atteindrait 331 000 personnes dont 42 000 personnes âgées de plus de 85 ans.

Départements franc-comtois : une évolution démographique similaire

Au niveau démographique, les départements franc-comtois se situent à un niveau intermédiaire par rapport aux autres départements métropolitains français, où la part des 60 ans et plus varie en 2010 de 15 % en Seine Saint-Denis à 34 % dans la Creuse.

En Franche-Comté en 2011, les départements les plus urbanisés se distinguent des départements plus ruraux par une part plus faible de la population âgée : celle-ci représente 22,3 % de la population totale dans le Doubs et le Territoire de Belfort, 25,3 % en Haute-Saône, et atteint 26,5 % dans le Jura. La part des tranches d'âges les plus élevées présente également des écarts significatifs : les 85 ans et plus représentent 2,3 % de la population totale dans le Doubs et le Territoire de Belfort, 2,7 % en Haute-Saône, et atteint 3,3 % dans le Jura.

Malgré ces différences, les mêmes tendances démographiques se manifestent dans les départements de la région, qui devraient tous connaître un vieillissement analogue de leur population plus ou moins rapide. Le Jura resterait le département le plus âgé en 2020 comme en 2030. En 2030, plus d'un tiers des Jurassiens aurait 60 ans ou plus. Les 85 ans et plus représenteraient 4,4 % des Jurassiens.

L'évolution du nombre de personnes dépendantes d'ici 2020 serait assez proche d'un département à l'autre, augmentant de 21 % dans le Jura et la Haute-Saône à 26 % dans le Doubs.

Évolution départementale du nombre de dépendants entre 2011 et 2020

Département	Nombre de dépendants	
	2011	2020
Doubs	10 600	13 300
Jura	7 100	8 600
Haute-Saône	6 100	7 500
Territoire de Belfort	3 200	3 900
Franche-Comté	27 000	33 300

Sources : Insee - Drees

Le vieillissement rapide de la population soulève la question de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie. La prise en charge d'une population âgée en hausse, et dont les effectifs les plus âgés vont fortement augmenter dans un avenir proche, constitue dès à présent un défi considérable.

Le nombre de personnes âgées dépendantes augmenterait plus vite que la population âgée

En 2011, 27 000 personnes âgées sont en situation de dépendance (cf. encadré Définitions) en Franche-Comté, soit

9,6 % de la population âgée. Ce taux de dépendance est équivalent au taux national. La dépendance augmente avec l'âge : le taux de dépendance est faible chez les 60-64 ans (2 %), mais atteint 28 % chez les 85-89 ans, et 51 % pour les 90 ans et plus. Les femmes, dont l'espérance de vie est plus longue que celle des hommes, sont plus nombreuses dans ces tranches d'âges élevées ; en 2011 deux tiers des personnes âgées dépendantes sont ainsi des femmes.

D'ici 2020, d'après les projections de l'Insee (cf. encadré Méthodes), le nombre de personnes âgées en situation de dépendance devrait considérablement augmenter pour

Évolution de la population franc-comtoise

	2011	2020	2030
Population totale	1 180 000	1 216 000	1 246 000
60 ans et plus	281 200	330 700	378 700
dont :			
60-74 ans	173 700	212 600	218 300
75-84 ans	76 600	75 600	113 500
85 ans et plus	30 900	42 500	46 900
Personnes âgées dépendantes	27 000	33 300	-
dont :			
modérément dépendants	16 300	19 900	-
lourdement dépendants	10 700	13 400	-

Sources : Insee - Drees

Les femmes vivent plus longtemps que les hommes et représentent les deux tiers des personnes âgées dépendantes

En 2011, les femmes vivent en moyenne 6,6 années de plus que les hommes (respectivement 84,8 ans et 78,2 ans). En conséquence, elles sont surreprésentées dans les tranches d'âge supérieures : les femmes représentent 56 % de la population âgée de 60 ans et plus, 71 % des plus de 84 ans et 78 % des plus de 89 ans.

L'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes tend à se resserrer, et la population masculine âgée de plus de 84 ans devrait augmenter plus vite que celle des femmes entre 2011 et 2020 (respectivement + 46 % et + 38 %) et entre 2020 et 2030. Néanmoins, les femmes resteront largement majoritaires parmi les personnes âgées en 2020 et en 2030.

Vivant plus longtemps, elles sont également plus nombreuses que les hommes parmi les personnes âgées dépendantes. En 2011, elles représentent près des deux-tiers des dépendants. Cette proportion resterait presque inchangée d'ici 2020. Cette supériorité numérique des femmes parmi les personnes âgées dépendantes est à prendre en compte dans l'approche de la dépendance et en particulier dans la prise en charge de la dépendance à domicile : les femmes sont davantage concernées par des situations d'isolement et donc potentiellement plus vulnérables en cas de dépendance. En 2011, 48 % des femmes de 75 à 84 ans vivent seules à domicile, contre seulement 21 % des hommes.

atteindre 33 300 personnes en région malgré les hypothèses d'évolution de la dépendance retenues qui consistent, à chaque âge, à diminuer les taux de dépendance du fait des progrès médicaux et sociaux. En effet, compte tenu de l'augmentation attendue du nombre de franc-comtois dans les tranches d'âges élevées, celles les plus concernées par la dépendance, le nombre de personnes dépendantes progresserait de 23 %, soit plus rapidement que la population âgée.

Le taux de dépendance global de la région augmenterait donc d'ici 2020 pour atteindre 10,1 % de la population âgée. L'augmentation considérable des plus de 84 ans dans la population âgée, qui présentent des taux de dépendance bien supérieurs à la moyenne, explique ce résultat. En 2020, ils représenteraient 51 % des

personnes âgées dépendantes (contre 44 % en 2011).

13 300 personnes âgées lourdement dépendantes, 19 900 plus légèrement

Les modalités de prise en charge des personnes dépendantes, en matière d'infrastructure ou de personnel, diffèrent en fonction du niveau de la perte d'autonomie de chaque individu. Le niveau de dépendance est évalué à l'aide de la grille AGGIR (cf. encadré Définitions) qui permet de distinguer les personnes lourdement dépendantes (GIR 1-2) des personnes moyennement dépendantes (GIR 3-4).

En 2011, parmi les 27 000 personnes âgées dépendantes, 10 700, soit 40 %, sont en situation de dépendance lourde. D'ici 2020, cette proportion

devrait peu changer ; aussi, sur 33 300 personnes âgées dépendantes en 2020, le nombre de personnes lourdement dépendantes s'établirait à 13 300 pour 19 900 dépendants modérés. En moins de 10 ans, la région devrait donc faire face à la prise en charge de 6 300 personnes âgées dépendantes supplémentaires, dont 2 600 en situation de dépendance lourde. En 2020, comme en 2011, une partie de cette population résiderait à domicile, tandis que l'autre serait hébergée en institution.

En 2011, 6 700 emplois en institution pour un tiers des dépendants

Parmi les 27 000 personnes âgées dépendantes vivant en Franche-Comté en 2011, un tiers d'entre elles, soit 9 200 vivent en institution. Ces établissements accueillent majoritairement des personnes lourdement dépendantes, mais également des personnes moyennement dépendantes et plus marginalement, quelques résidents autonomes. Parmi les différentes structures spécialisées, les établissements d'hébergement pour personnes dépendantes (EHPAD) représentent le principal mode d'accueil des dépendants en institution. Les EHPAD offrent 9 300 places en 2011, et

accueillent des personnes lourdement dépendantes (5 600), dépendantes modérées (2 800) et autonomes (900).

Parmi les autres modes d'hébergement existant, les unités de soins longue durée (USLD) ont vocation à accueillir des personnes présentant des pathologies lourdes nécessitant un suivi médical continu. En 2011, parmi les 600 places disponibles en USLD, 500 sont occupées par des malades lourdement dépendants. Enfin, les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), qui accueillent principalement des personnes autonomes, hébergent environ 200 personnes modérément dépendantes. Au total, les EHPAD et les USLD accueillent 57 % des personnes en situation de dépendance lourde.

En 2011, 6 700 emplois en équivalent temps plein (cf. encadré Définitions) ont ainsi été nécessaires pour prendre en charge l'ensemble des personnes âgées vivant en institution (y compris les personnes non dépendantes). Avec 5 800 emplois, les EHPAD, concentrent 87 % de l'emploi total en institution. Parmi les catégories de personnels les plus représentées, les aides-soignants sont majoritaires avec 2 300 emplois, ils sont suivis par les agents de service (1 900 emplois) et les infirmiers diplômés d'État (800 emplois).

Répartition des personnes âgées dépendantes par lieu de vie en Franche-Comté

	Effectifs en 2011		
	En institution	À domicile	Total
Lourdement dépendants	6 100	4 600	10 700
Modérément dépendants	3 100	13 200	16 300
Total des dépendants	9 200	17 800	27 000

Sources : Insee - Drees

La prise en charge de la dépendance à domicile nécessite 9 400 emplois

En 2011, 17 800 personnes âgées dépendantes vivent à leur domicile, soit deux tiers des dépendants. La majorité des dépendants à domicile (74 %) se

trouve en situation de perte modérée d'autonomie, mais plus de 4 600 sont néanmoins en situation de dépendance lourde. Parmi les Francs-Comtois en situation de dépendance lourde 43 % sont ainsi maintenus à leur domicile.

La prise en charge des personnes dépendantes à domicile est

assurée par des professionnels, mais également en partie par des aidants naturels. Le rôle de ces derniers est essentiel, puisque 80 % des personnes âgées aidées le sont au moins par un proche, mais difficilement mesurable. Par ailleurs, le manque de données et le glissement des tâches constatées entre les personnels

soignants, les aides à domicile et les aidants naturels, rendent difficile l'estimation du travail effectué à domicile par chacun.

L'étude se limite à l'estimation des besoins en professionnels pour l'aide à domicile, le « nursing »⁽¹⁾ et les soins techniques infirmiers. En tenant compte des temps de déplacement, 9 400 emplois ont

Méthodes

- **Les projections de population en 2020 et 2030** sont issues du modèle de projection démographique Omphale de l'Insee. Une projection n'est pas une prévision. Elle est construite sur des hypothèses concernant les principales variables qui influencent l'évolution de la population en nombre et en structure : fécondité, mortalité, flux d'entrées et de sorties entre régions et départements, arrivées de l'étranger et sorties vers l'étranger. Le scénario central d'Omphale utilisé dans cette étude repose sur le prolongement des tendances démographiques observées (fécondité, mortalité et migrations) sur les cinq dernières années.

- **L'estimation du nombre de personnes âgées dépendantes** est basée sur les données exhaustives de l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) réalisée par la Drees en 2011. Pour les personnes âgées dépendantes vivant à domicile, les résultats issus de l'enquête Handicap Santé de 2008 – volet ménages – ont été actualisés en 2011 et projetés en 2020 sur la base du scénario démographique central, et de l'hypothèse intermédiaire d'évolution de la dépendance figurant dans le rapport « Perspectives démographiques et financières de la dépendance » piloté par Jean-Michel Charpin et rendu public en juin 2011. Selon ce scénario, considéré comme le plus réaliste dans la littérature scientifique, la part d'espérance de vie sans dépendance dans l'espérance de vie à 65 ans resterait stable. Concrètement, tout gain d'espérance de vie à 65 ans serait vécu intégralement sans dépendance lourde, dont 92 % sans aucune dépendance chez les hommes, et 85 % chez les femmes.

- **Les scénarios d'évolution de la prise en charge de la dépendance à l'horizon 2020**

Le modèle de projection de personnes âgées dépendantes aboutit à une estimation de leur nombre en 2020. Ces personnes dépendantes supplémentaires devront être prises en charge soit à domicile soit en institution. Trois scénarios de prise en charge ont été retenus selon les modalités suivantes :

- **scénario 1** : une augmentation du nombre de places en EHPAD parallèle à l'augmentation du nombre de personnes de 85 ans et plus, soit + 37 % entre 2011 et 2020 au niveau régional. La répartition des places en EHPAD entre GIR 1-2 (cf. encadré Définitions), GIR 3-4 et non dépendants resterait la même qu'en 2011 (respectivement 57 %, 32 % et 11 %) ;
- **scénario 2** : un maintien des capacités actuelles des EHPAD, mais avec une priorité donnée à l'accueil des GIR 1-2 qui occuperaient 70 % des places en 2020. Les GIR 3-4 occuperaient les 30 % restants ;
- **scénario 3 (intermédiaire)** : le nombre de places en EHPAD augmenterait au même rythme que le nombre de dépendants, soit + 23 % entre 2011 et 2020 en Franche-Comté. La politique d'accueil des dépendants serait la même que dans le scénario 2 : 70 % de GIR 1-2, 30 % de GIR 3-4.

Quel que soit le scénario, les capacités d'accueil et la politique d'accueil resteraient inchangées entre 2011 et 2020 dans les autres catégories d'établissements (logements-foyers, unités de soins longue durée, maisons de retraite).

- **Les projections d'emploi en institution en 2020**

L'enquête réalisée auprès des institutions en 2011 fournit des résultats détaillés sur le nombre d'emplois (en équivalent temps plein) par catégorie d'établissement et par catégorie de personnel. Les projections d'emplois en EHPAD en 2020 sont calculées pour chaque scénario en fonction du nombre de personnes âgées accueillies et des taux d'encadrement en infirmiers et aides-soignants requis (au regard du référentiel de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance [ANAP]) selon le Pathos moyen pondéré (PMP)* et du GIR moyen pondéré des personnes accueillies en EHPAD. Par ailleurs, pour les autres catégories de personnel, des taux d'encadrement cibles en EHPAD pour 2020 ont été retenus sur la base de l'observation d'établissements de référence.

L'emploi dans les autres catégories d'établissements en 2020 est fixé au niveau de 2011.

- **L'évaluation des besoins à domicile**

La prise en charge liée à la dépendance à domicile en 2011 est calculée à partir du nombre estimé de personnes âgées dépendantes à domicile, et en fonction de leur répartition par GIR. La même méthode est utilisée pour estimer pour chacun des scénarios les besoins de prise en charge en 2020. Une approche ad hoc pour les 3 types de besoins principaux (aide à domicile, soin infirmier, « nursing ») remplis par les professionnels a été retenue. Les taux d'encadrement retenus pour l'aide à domicile sont fondés sur les données liées à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) fournies par les Conseils Généraux. Les besoins en « nursing » et soins infirmiers sont respectivement estimés à partir du référentiel de l'ANAP, auxquels sont ajoutés un pourcentage de 15 % pour prendre en compte les temps de transports.

* Le PMP est un indice qui mesure le niveau de prestation fourni par un établissement pour la prise en charge médicale de la population hébergée.

(1) Le nursing se définit comme l'ensemble des soins d'hygiène et de confort donnés à une personne ayant perdu son autonomie.

été nécessaires en 2011 pour prendre en charge les personnes âgées dépendantes à domicile, dont 4 100 pour l'aide à domicile, 4 000 pour le nursing et 1 300 pour les soins infirmiers.

Au total, la répartition de la population franc-comtoise dépendante entre institution et domicile nécessite le recours à environ 16 100 emplois en 2011.

Quel que soit le scénario, au moins 25 % d'emplois en plus seraient nécessaires d'ici 2020

La prise en charge de la dépendance se traduit par des besoins en infrastructure mais également en personnel qualifié ou en soutien financier. Les formes d'aides apportées par les pouvoirs publics sont diverses et concernent tant l'investissement (subvention d'investissement lors de la création d'EHPAD) que le fonctionnement (création d'emplois, développement de la formation professionnelle initiale et continue et participation aux frais d'hébergement).

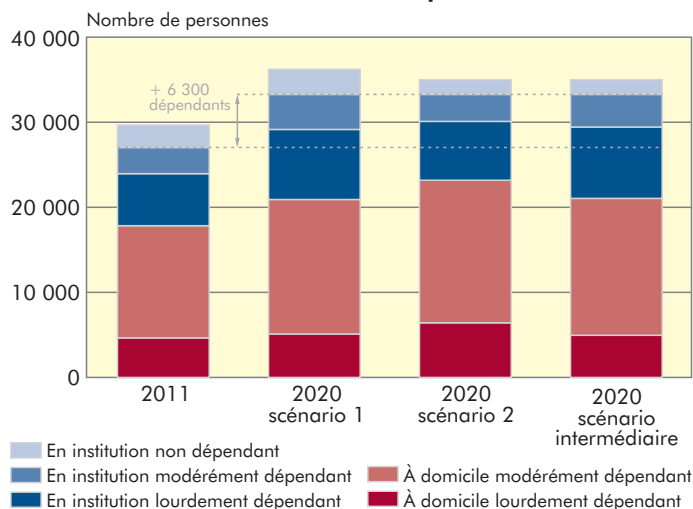
Afin d'anticiper les besoins en emploi selon les différents

modes de vie des personnes âgées dépendantes pour répondre à l'augmentation rapide de leur nombre en Franche-Comté, trois scénarios à l'horizon 2020 ont été testés (cf. encadré Méthodes).

Le premier scénario consiste à augmenter le nombre de places en EHPAD d'ici 2020 dans des proportions équivalentes à l'augmentation du nombre de personnes âgées de 85 ans et plus, tandis que la structure par degré de dépendance GIR de la population accueillie resterait inchangée par rapport à 2011. Avec 20 800 emplois, ce scénario est celui qui conduit à prévoir le plus d'emplois en 2020. Ce niveau total d'emploi se répartit presque également entre emplois en institution (9 900) et à domicile (10 900).

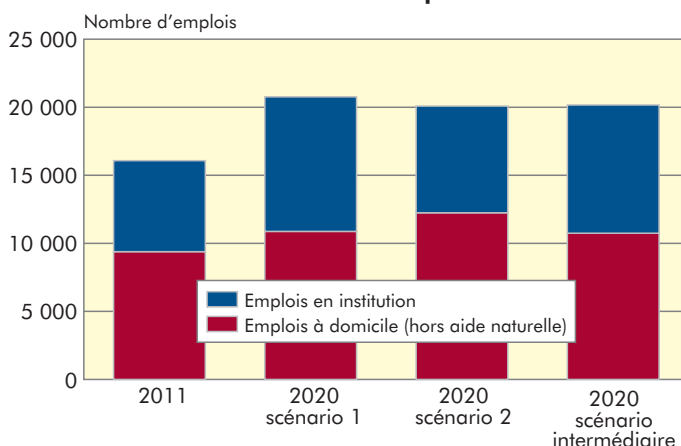
Dans un deuxième scénario, le nombre de places en EHPAD serait le même qu'en 2011, mais la totalité serait occupée par des personnes dépendantes, et à 70 % par des personnes lourdement dépendantes. Ce deuxième scénario, qui conduit à prévoir 20 100 emplois en 2020 pour prendre en charge la dépendance, est moins créateur

Répartition de la population dépendante en 2020 selon trois scénarios possibles



Sources : Insee - ARS

Évolution de l'emploi lié à la dépendance selon trois scénarios possibles



Sources : Insee - ARS

Un scénario intermédiaire qui privilégie l'accueil en EHPAD des plus lourdement dépendants

Le scénario intermédiaire privilégie l'accueil des personnes en dépendance lourde dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en 2020 au détriment des personnes non dépendantes, qui en seraient exclues (70 % de dépendance lourde, 30 % de dépendance modérée). Les capacités d'accueil en EHPAD progresseraient de 23 %. Les taux d'encadrement en institution utilisés pour évaluer l'emploi induit tiennent compte de ce changement de structure, qui implique un niveau moyen de dépendance plus élevé dans ces établissements.

Les hypothèses de ce scénario conduisent à accueillir 13 900 résidents en institution en 2020, parmi lesquels 8 400 dépendants lourds, 3 800 dépendants modérés et 1 700 non dépendants. Comparé à 2011, ce scénario conduirait à accueillir 3 000 personnes dépendantes supplémentaires en institution, dont 2 300 lourdement dépendantes. Avec 11 400 places, les EHPAD concentrent l'essentiel des capacités d'hébergement et n'accueillent plus que des dépendants, conformément aux hypothèses. Parmi eux, 7 900 sont en situation de dépendance lourde. Au total, après prise en compte des places offertes en unité de soins de longue durée (USLD), 8 400 personnes lourdement dépendantes seraient accompagnées dans un cadre institutionnel, soit 63 % du total contre 57 % en 2011. Pour prendre en charge cette population, on estime que 9 400 ETP seraient nécessaires, soit 2 700 ETP supplémentaires par rapport à 2011. Parmi les catégories de personnel qui augmenteraient le plus, les infirmiers arrivent en tête (+ 59 %), suivis des agents de services (+ 48 %) et des aides soignants (+ 46 %).

À domicile, ce scénario conduit à solliciter 10 800 ETP, soit 1 300 ETP supplémentaires par rapport à 2011. Ce besoin en emploi se répartit entre 4 700 ETP pour l'aide à domicile, 4 550 ETP pour le nursing et 1 550 ETP pour les soins infirmiers.

Au total, 20 200 ETP seraient nécessaires en 2020 pour répondre aux besoins de la dépendance.

d'emplois. L'emploi à domicile y est majoritaire (12 200 emplois), donnée importante à prendre en compte pour l'aménagement du territoire et le maintien de services de proximité.

Finalement, quel que soit le scénario choisi, le nombre d'emplois supplémentaires nécessaires en 2020 varie entre + 4 000 (+ 25 %) et + 4 700 (+ 29 %) par rapport à 2011.

Entre ces deux fourchettes, un scénario intermédiaire (cf. encadré « *Un scénario intermédiaire qui privilégie l'accueil en EHPAD des plus lourdement dépendants* ») a pu être dégagé. Il combine une augmentation du nombre de places en EHPAD modérée, proportionnelle à l'augmentation du nombre de personnes dépendantes entre 2011 et 2020 (+ 23 %) et une réorganisation de la structure par GIR identique au deuxième scénario. Ce scénario central conduit à une estimation d'emploi comprise dans la fourchette des deux précédents scénarios : 20 200 emplois seraient ainsi nécessaires en 2020 pour prendre en charge la dépendance, soit 4 100 de plus qu'en 2011.

Au-delà des projections, des incertitudes sur l'évolution des pathologies de la dépendance

Ces résultats issus de projections sont naturellement entourés de certaines incertitudes, parmi lesquelles les conditions environnementales et financières possibles d'un maintien à domicile de personnes en situation de dépendance lourde. En 2020, suivant le scénario envisagé, les hypothèses retenues conduisent

à maintenir entre 37 % et 48 % des personnes lourdement dépendantes à leur domicile. En effet, même en privilégiant la prise en charge des plus dépendants en institution, la progression des effectifs est telle que 5 000 à 6 400 personnes très dépendantes seraient maintenues chez

elles. Parmi les conditions du maintien à domicile, l'implication des aidants naturels dans la prise en charge de leurs proches paraît un élément fondamental. Toutefois, le vieillissement de la population s'applique également à ceux-ci : seront-ils en mesure de s'impliquer en 2020

dans les mêmes proportions qu'en 2011 ? ■

Stéphane ADROVER
et Mélanie CHASSARD (Insee),
Mostafa HAZMOUN,
Denise TOURANCHEAU,
Marie-Pierre ABDI
et Cédric DUBOUDIN (ARS)

Définitions

- Les emplois liés à la dépendance sont souvent des emplois à temps partiel, surtout à domicile. Pour éviter de compter une même personne plusieurs fois, on mesure l'emploi en équivalent temps plein (ETP) : c'est le nombre total d'heures travaillées dans l'année divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées à plein temps.
- La dépendance d'une personne âgée de 60 ans ou plus se définit par la situation de cette personne qui en raison d'un déficit anatomique ou d'un trouble physiologique, ne peut remplir des fonctions, effectuer des gestes essentiels à la vie quotidienne sans le concours d'autres personnes ou le recours à une prothèse, un remède...*
- La dépendance est mesurée par l'outil AGGIR (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressource), qui est un modèle d'évaluation des activités effectuées par une personne quel que soit son environnement. Il évalue le degré de perte d'autonomie ou le degré de dépendance, physiologique ou psychologique, de la personne âgée dans l'accomplissement de ses actes quotidiens.
- Cet outil évalue l'autonomie de la personne dans les activités :
 - mentales : repérage du temps et de l'espace, communication avec autrui, comportement ;
 - corporelles : alimentation, élimination, hygiène, motricité ;
 - domestiques et sociales.
- Cette évaluation doit être réalisée avec la personne dans son espace habituel de vie et dans son environnement matériel et humain. Ainsi, adapter l'environnement des personnes âgées ayant des incapacités leur permet de se rapprocher d'une vie « normale ».
- Seules les données concernant les activités mentales et corporelles concourent à établir un GIR. 6 groupes iso-ressources GIR sont définis :
 - GIR 1 et 2 : dépendance lourde ;
 - GIR 3 et 4 : dépendance moyenne ;
 - GIR 5 et 6 : autonomie, ou aide ponctuelle pour toilette, ménage, repas.
- Toute personne ayant un GIR entre 1 à 4 est éligible à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui est versée par le Conseil Général. À domicile, l'APA sert à financer les dépenses figurant dans le plan d'aide établi par une équipe médico-sociale du Conseil Général. Le montant de l'APA est plafonné en fonction du niveau de perte d'autonomie de la personne et minoré en fonction de ses ressources.
- En établissement, dans les EHPAD ou les USLD, l'APA permet aux personnes âgées dépendantes de couvrir en grande partie les charges du « tarif dépendance » qui comprend les frais de produits liés aux soins d'hygiène et de confort et à l'aide aux actes de la vie courante et permet la rémunération totale ou partielle de certains personnels (agents des services hospitaliers/aides soignants/aides médico-psychologiques/psychologues).

* Définition issue de l'arrêté du 13 mars 1985 relatif à la dépendance.

Pour en savoir plus

- Dabet G., Lebeau Y, « Dans trente ans, la Franche-Comté compterait deux fois plus d'octogénaires » Insee Franche-Comté, *Info web* n° 74, janvier 2011.
- Dos Santos S. Makdessi Y. « Une approche de l'autonomie chez les adultes et les personnes âgées – Premiers résultats de l'enquête Handicap-Santé 2008 », Drees, *Études et résultats* n° 718, février 2010.
- Charpin J.-M., « Perspectives démographiques et financières de la dépendance », Rapport du groupe de travail, juin 2011.